

ENSEMBLE AUTOUR DE L'ARGENS ET SES AFFLUENTS

► LETTRE D'INFORMATION DU PROGRAMME D'ACTIONS
DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI)

Actu

Recensement du **bâti** et des **activités** en zone inondable

L'ensemble des biens sensibles aux inondations ont été localisés sur le bassin versant de l'Argens.

Cette connaissance était indispensable pour lutter plus efficacement contre les inondations.



LE DÉPARTEMENT

N°11 - Avril 2016

CHIFFRES CLÉS

Les enjeux potentiellement inondables sur le bassin-versant :

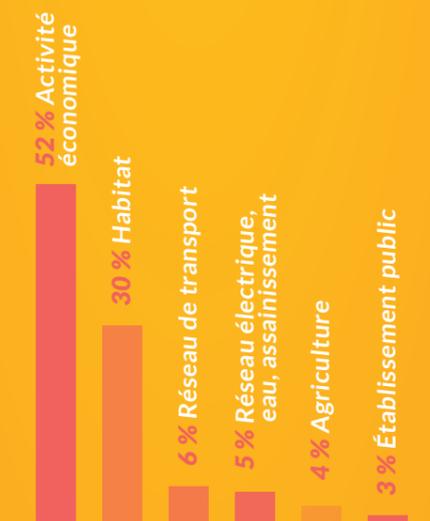
91 000
personnes soit 34 % de la population

15 000
entreprises soit 38% de celles recensées

288
bâtiments hébergeant une population sensible (maisons de retraite, écoles, campings, etc.)

32
bâtiments participant directement à la gestion de crise (mairies, gendarmeries, pompiers, etc.)

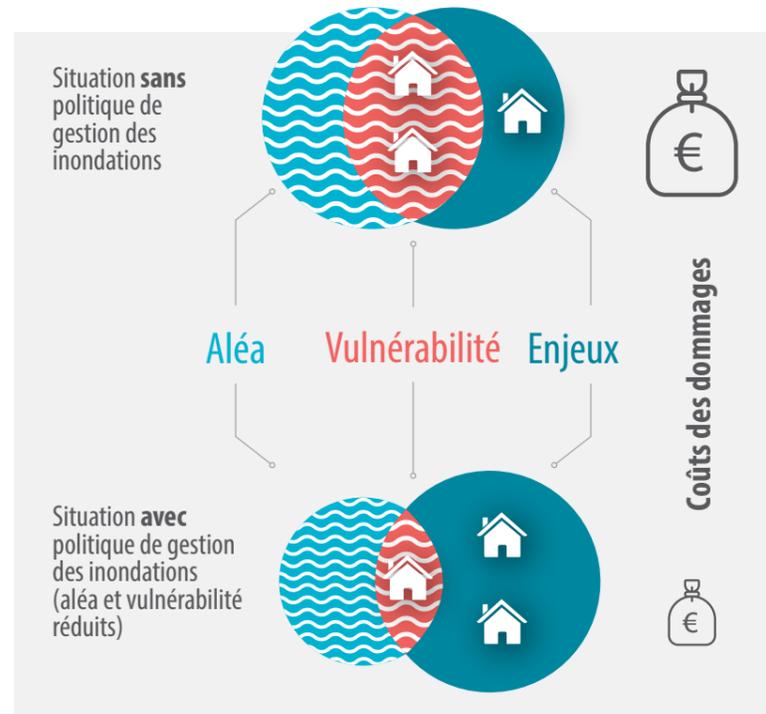
Répartition des dommages selon les grandes catégories d'enjeux :



ENTRE NATURE DES ENJEUX ET INTENSITE DES CRUES

Dans un 1er temps : un recensement des divers enjeux a été effectué afin d'établir l'état actuel de la vulnérabilité du territoire.

Les enjeux désignent les populations, les biens matériels, les activités économiques plus ou moins vulnérables en cas de survenue d'un aléa naturel comme une inondation (cf chiffres clés). La vulnérabilité de ces enjeux dépend notamment de leur proximité avec le cours d'eau et de leurs caractéristiques propres (maison de plain-pied ou à étage par exemple).



Les zones inondables dans lesquelles sont situés les plus vastes enjeux humains et matériels sont désormais bien repérées. Les secteurs les plus exposés sont localisés autour de la Nartuby, au niveau de Draguignan et Trans, ainsi dans la basse vallée de l'Argens. Les efforts devront se concentrer en priorité à ces endroits.

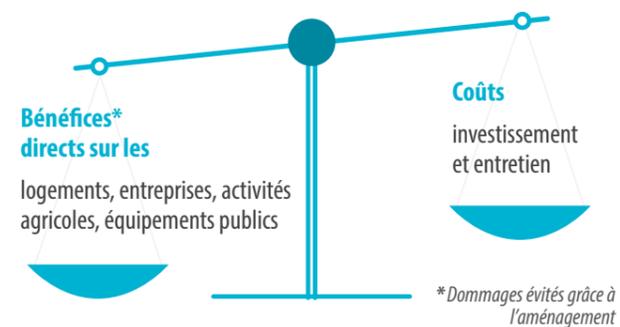
C'est connu, l'impact sur les enjeux est fonction de l'ampleur de la crue. Les dommages ont donc été chiffrés pour chaque type d'enjeu selon sa nature et selon l'intensité de la crue : faible, moyenne ou forte. Pour chaque enjeu, des caractéristiques propres ont été définies. Ainsi, pour les habitations, les points retenus sont: la présence d'un étage, d'un sous-sol, la superficie, la hauteur de seuil du bâti, le nombre de personnes qui l'habite.

Dans une maison de plain-pied, par exemple, le matériel et les personnes seront plus exposés que dans une habitation à étage.

L'AIDE A LA DECISION DANS LES CHOIX D'AMENAGEMENT

Les données à présent collectées sont mises à disposition des élus et des techniciens afin de les aider à orienter leurs choix d'aménagement. Les choix pourront notamment reposer sur la comparaison des coûts et des bénéfices apportés. Ce sont les analyses coûts-bénéfices (ACB) et multicritères (AMC) qui étayeront cette comparaison.

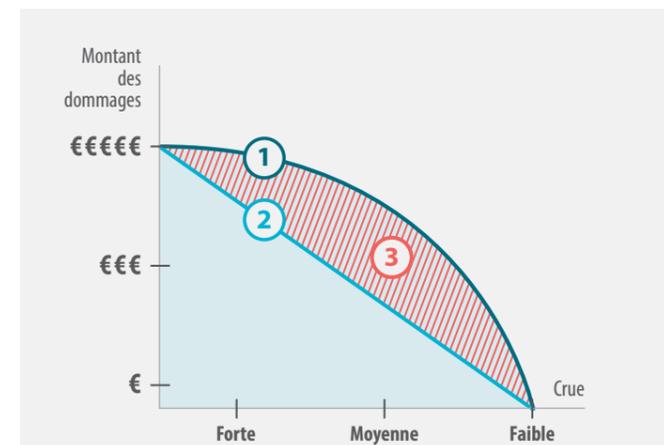
L'analyse des coûts et des bénéfices (ACB) permet d'évaluer la pertinence d'un aménagement selon le principe suivant :



L'analyse multicritère (AMC) fonde l'évaluation des bénéfices non financiers des projets. Complémentaire à l'ACB, elle prend en compte la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'économie. Cette analyse est en cours sur les projets d'aménagement de la Nartuby, de la basse vallée de l'Argens et des communes de Brignoles et de Saint-Raphaël.

Ces analyses sont des outils d'aide à la décision. Elles améliorent la connaissance du territoire comme celle de son exposition au risque inondation. Elles sont obligatoires pour tous les aménagements supérieurs à 2 M€ HT ou si le coût total dépasse 25 % du montant total du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations).

Parfois ces analyses démontrent que la solution ne passe pas forcément par la réalisation de gros aménagements. Certains aménagements, très coûteux, peuvent présenter selon où ils sont situés, de faibles bénéfices, même sur du long terme. Alors qu'à l'inverse, des investissements moins onéreux, destinés à réduire l'impact de faibles crues, peuvent s'avérer plus intéressants.



- ① Courbe des dommages sans travaux
- ② Courbe des dommages avec aménagements de protection
- ③ Montant des dommages évités grâce aux aménagements de protection. Dans ce cas là, c'est pour une crue moyenne que les bénéfices sont les plus importants.

CONCLUSION

La diminution de la vulnérabilité face aux inondations nous concerne tous. La réalisation des aménagements a pour but avant tout de protéger la population et les biens contre les crues faibles à moyennes. Aucun aménagement ne pourra toutefois empêcher que de fortes inondations continuent à se produire. Il faut donc rester vigilant. Développer la culture du risque aide les habitants à être conscients de ces risques naturels auxquels ils sont exposés. Ces derniers peuvent alors adapter leurs comportements : garer leur véhicule hors zone inondable en cas d'alerte, placer les objets de valeur et les papiers à l'étage, etc. Ils aménagent leur habitation et leurs locaux d'activités grâce à des bardeaux, un espace-refuge, une fenêtre de toit... Ce sont ces actions individuelles et collectives qui, combinées, réduiront l'impact et le coût des dommages des futures inondations.

Les autres actus du PAPI

● DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE DU PAPI COMPLET

Le dossier a été déposé selon le planning prévisionnel, le 12 février 2016. Après analyse des services de l'Etat, il sera présenté en commission mixte inondation pour agrément. Le Département du Var a dirigé les études techniques destinées à alimenter ce dossier, mais c'est désormais le Syndicat Mixte de l'Argens (SMA) qui porte le projet et qui sera le pilote du futur PAPI complet.

● LES DERNIÈRES ACTIONS LANCÉES

La prévention : un outil de lutte efficace pour mieux se protéger des inondations (PCS, DICRIM)

S'il est possible d'atténuer le risque inondation par des mesures de précaution ou de protection, la prévention reste le moyen le plus efficace en cas d'événement exceptionnel. En ce sens, le PAPI d'intention de l'Argens et de ses affluents permet d'accompagner les communes volontaires à plusieurs niveaux :

- Mise en place de leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Sous la responsabilité du maire, il permet de planifier les actions et l'organisation des acteurs communaux concernés (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'événements majeurs
- Test grandeur nature par des exercices de simulation afin de vérifier que l'organisation prévue dans le PCS est fiable
- Préparation de leur Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). A disposition du public dans chaque mairie, ce document présente l'ensemble des risques sur la commune et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger
- Réalisation de réunions publiques d'informations auprès des citoyens, sur les risques naturels ou technologiques de leur territoire et les actions de préventions envisagées.

Entretien des berges de cours d'eau : vers une action globale

Sur l'ensemble du bassin de l'Argens et de ses affluents, les riverains sont chargés d'entretenir les berges des cours d'eau sur leurs terrains. Devant la difficulté que représentent ces travaux et devant leur intérêt général, certaines collectivités ont décidé de se substituer à ces riverains. C'est ainsi que le Département du Var gère depuis des années cet entretien des berges de l'Argens et que le SMA fait de même sur la Nartuby et en basse vallée.

Toutefois, quelques affluents ne sont pas gérés à ce jour. L'objectif est notamment de définir les secteurs sur lesquels un entretien est nécessaire et quel est le type d'intervention à y mener. Il s'agira par exemple de favoriser les écoulements ou au contraire de les ralentir, de consolider les berges, etc.

